Informations de base

1997/0220(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure terminée
Statistiques sur la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins (modif. direct. 93/23/CEE à 93/25/CEE), **Subject** 3.10.04 Elevage et production animale	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Agriculture et pêche	2061	1997-12-16

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/07/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0413	Résumé
19/09/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/09/1997	Vote en commission		
16/12/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
16/12/1997	Fin de la procédure au Parlement		
16/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0220(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09291

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0492/1997 JO C 339 10.11.1997, p. 0046-0057	22/10/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0413 JO C 288 23.09.1997, p. 0009	29/07/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Directive 1997/0077
JO L 010 16.01.1998, p. 0028 Résumé

Statistiques sur la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins (modif. direct. 93/23/CEE à 93/25/CEE),

1997/0220(CNS) - 29/07/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier les directives 93/23/CEE, 93/24/CEE et 93/25/CEE régissant les enquêtes statistiques à effectuer dans les domaines de la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins. CONTENU: pour permettre aux Etats membres de rationaliser leur programme d'enquête, la Commission européenne propose de modifier les directives en vigueur en y introduisant plus de souplesse quant à la date de réalisation des enquêtes et en autorisant les Etats membres qui le souhaitent à réduire le nombre d'enquêtes porcines à deux par an au lieu de trois. Cette autorisation ne pourra toutefois être accordée que si l'Etat membre apporte la preuve qu'il peut établir de bonnes prévisions de production porcine avec seulement deux enquêtes qui, dans ce cas, devront être espacées de 6 mois pour tenir compte des cycles de production.

Statistiques sur la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins (modif. direct. 93/23/CEE à 93/25/CEE),

1997/0220(CNS) - 16/12/1997 - Acte final

OBJECTIF: modifier les directives 93/23/CEE, 93/24/CEE et 93/25/CEE régissant les enquêtes statistiques à effectuer dans les domaines de la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins. MESURE DE LA COMMUNAUTE: directive 97/77/CE du Conseil. CONTENU: la modification vise à introduire plus de souplesse quant à la date de réalisation des enquêtes sur les cheptels animaux et à autoriser les Etats membres, sous certaines conditions, à réduire le nombre d'enquêtes porcines à deux par an au lieu de trois. Elle portera à des économies budgétaires et à une moindre charge de travail pour les exploitants, sans conduire à une dégradation de la qualité de l'information statistique dans le secteur animal. ENTREE EN VIGUEUR: 05/02/1998 ECHEANCE FIXEE POUR LA TRANSPOSITION: 31/12/1998.

Statistiques sur la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins (modif. direct. 93/23/CEE à 93/25/CEE),

1997/0220(CNS) - 22/10/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition sans débat.